Annexe 4

BRIGADE DE CONTRÔLE ET DE RECHERCHE (Catégorie A)

I - Caractéristiques de l'emploi

La BCR est implantée au sein de la DRFIP PACA et Bouches du Rhône.

Elle a une compétence territoriale départementale. Elle est chargée de la recherche du renseignement et de sa fiscalisation en vue, essentiellement, de proposer des contrôles fiscaux externes. Elle participe à la détection des mécanismes de fraude par une connaissance des secteurs socio-professionnels et de leurs pratiques en matière fiscale. Elle met en oeuvre le droit de communication et le droit d'enquête et participe, avec la DNEF, aux procédures de visite et de saisie dans son département. Elle assure les liaisons avec les autres administrations (Douanes, DIRECTE, Gendarmerie...) ou organismes sociaux dans le respect des mécanismes de levée du secret professionnel.

Elle travaille sous l'autorité de la division du contrôle fiscal, chargé du contrôle fiscal et mène des enquêtes d'initiative ou en fonction d'axes de recherche fixés dans le cadre des plans interrégionaux de contrôle fiscal par le directeur.

Elle apporte également un appui tactique aux vérificateurs au cours des opérations de contrôle fiscal.

II -Qualités souhaitées

- connaissances fiscales et comptables approfondies;
- expérience professionnelle confirmée dans un PCE ou une brigade de vérifications ;
- esprit d'initiative et goût pour la recherche et le travail de terrain ;
- aptitude au travail en équipe ;
- sens des responsabilités et aptitude à l'animation d'un service ;
- très grande disponibilité ;
- sens des relations publiques ;
- bonne expérience du contrôle fiscal.

CHEF DE CONTROLE - SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE (Catégorie A)

I - Caractéristiques de l'emploi

A - Compétences générales du service de publicité foncière

Le service de publicité foncière accomplit les formalités de publicité des droits affectant les immeubles, tient à jour la documentation et délivre des renseignements à toute personne qui en fait la demande. Il perçoit également les impôts et taxes lors du dépôt des formalités à publier.

Les services de publicité foncière sont encadrés par un chef du service de publicité foncière assisté d'un chef de contrôle. Tous les services de publicité foncière utilisent l'application Fidji. Depuis 2006, l'application Télé@ctes permet de dématérialiser les échanges avec les notaires.

B – Spécificités du poste

Le chef de contrôle doit assurer le suivi de l'activité du service, mettre en oeuvre une organisation optimale compte tenu des charges et des agents présents et, le cas échéant, participer aux travaux du service.

II - Qualités souhaitées

- formation juridique et particulièrement expertise en droit civil
- capacités d'organisation
- capacités d'analyse et de synthèse
- qualités relationnelles en interne et en externe
- rigueur et méthode
- forte réactivité

POLE D'EVALUATION DOMANIALE (PED) (Catégorie A)

I - Caractéristiques de l'emploi

Les pôles d'évaluation domaniale (PED) sont chargés de la mission d'évaluation domaniale précédemment exercée dans les services du Domaine, en direction régionale ou départementale des finances publiques. Les agents des PED sont placés sous la responsabilité hiérarchique des directeurs régionaux ou départementaux (DRDFiP) de leur direction d'implantation.

1. L'exercice de la mission d'évaluation domaniale

Les évaluateurs en PED sont chargés de réaliser des évaluations des biens pour les besoins de l'Etat et des autres collectivités tenues à la consultation du Domaine, qui nécessitent le plus souvent d'effectuer une visite sur place des biens à évaluer.

La Direction nationale d'interventions domaniales (DNID) assure l'animation fonctionnelle des PED dans le cadre de sa mission de pilotage national, avec l'objectif de faire bénéficier l'ensemble des évaluateurs des chantiers de sécurisation des procédures.
Une cellule Info Service Evaluations (ISE), constituée au sein de la DNID, apporte un soutien aux évaluateurs en répondant à toutes leurs questions techniques et méthodologiques.

Un expert immobilier au service de l'État
Les services du Domaine procèdent, en lien avec les pôles de gestion domaniale, aux acquisitions et aux prises à bail d'immeubles pour le compte de l'Etat. Les évaluateurs en PED se prononcent sur les conditions financières de ces opérations. De même, pour déterminer les conditions financières de la cession des immeubles de l'Etat, ils réalisent des évaluations de la valeur vénale, selon différentes méthodes en fonction de la nature du projet porté par l'acquéreur potentiel.
Les évaluateurs en PED réalisent aussi des évaluations du parc immobilier de l'Etat pour les besoins de la comptabilité patrimoniale : ils sont chargés dans ce cadre d'évaluer les actifs immobiliers de l'État contrôlés par l'Etat, identifiés dans le module immobilier de Chorus (RE-Fx).
Ils interviennent également à la demande des services locaux du Domaine pour aider notamment à la détermination des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public ou privé de l'Etat ou par les bénéficiaires de concessions de logement.

Un expert immobilier chargé de contrôler les conditions financières des opérations immobilières des collectivités locales et d'autres personnes publiques ou privées tenues à l'obligation de consulter le Domaine
Les évaluateurs en PED rendent un avis sur les conditions financières des opérations immobilières envisagées par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics (ainsi que les personnes morales de droit privé qui en dépendent) dès lors, que, pour les acquisitions amiables et les prises à bail, leur montant est supérieur à un seuil réglementaire. Ils rendent leurs avis dans le délai réglementaire d'un mois, sauf délais négociés.

Les autres missions

Les évaluateurs en PED effectuent des évaluations pour le compte d'autres consultants (établissements publics nationaux, organismes HLM, associations et fondations, comptables de la

DGFiP, services de police et de gendarmerie, GIR...).

Par ailleurs, les PED assurent, au nom des DRDFiP, les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du juge de l'expropriation (conseil du juge pour la détermination des indemnités à allouer aux expropriés).

Les PED effectuent également des expertises immobilières pour le compte des SAFER, s'agissant des opérations soumises à l'avis ou à l'approbation préalable des commissaires du Gouvernement SAFER (Finances et Agriculture).

II - Qualités souhaitées

- Très forte appétence pour les travaux de terrain ;
- Connaissances avérées en matière d'évaluation immobilière ;
- Expérience professionnelle confirmée au sein d'un service en charge d'évaluations immobilières ;
- Capacité à acquérir rapidement un haut niveau de technicité en matière d'évaluation ;
- Capacité d'analyse.
- Autonomie et sens de l'organisation.
- Capacité à rendre compte dans un contexte très particulier d'exercice des missions ;
- Sens pratique développé et grande disponibilité ;
- Qualités relationnelles : à l'occasion de leurs interventions, les évaluateurs sont notamment conduits à entrer en relation avec des intervenants de haut niveau (représentants de l'Etat, élus locaux, représentant de cabinets d'expertise privés) ;
- Qualités rédactionnelles (rédaction des avis domaniaux et des rapports d'évaluation).

Les fonctions d'évaluateur nécessitent le recours à un moyen de transport individuel et impliquent la possession du permis de conduire et d'un véhicule.

L'attention est appelée sur les déplacements qui interviennent très régulièrement tout au long de l'année. La fonction d'évaluateur implique donc une relative mobilité géographique et la sujétion possible d'un éloignement temporaire du domicile.

POLE DE GESTION DOMANIALE (PGD) (Catégorie A)

I - Caractéristiques de l'emploi

Le pôle de gestion domaniale est chargé du traitement, en « back office » pour le compte des services locaux du Domaine géographiquement compétents, des dossiers de gestion domaniale les plus complexes et à faible occurrence, à savoir les acquisitions et cessions immobilières, les prises à bail de biens professionnels, les montages immobiliers complexes, ainsi que le contentieux domanial (hors contentieux lié aux activités de service foncier et de commissaire du Gouvernement auprès du juge de l'expropriation qui seront pris en charge par les pôles d'évaluation domaniale). Il prend également en charge la réalisation de ces opérations immobilières pour le compte du service local du Domaine de la DRFiP.

Le pôle de gestion domaniale travaille en relation très étroite avec les services locaux du Domaine des DDFiP de la région qui demeurent compétents pour signer pour le compte de l'Etat, par délégation de signature du préfet, les différents actes (cessions, acquisitions, prises à bail immobilières, etc.) et réalisent les travaux de proximité.

En interne, le pôle de gestion domaniale entretient par ailleurs des relations très régulières avec les pôles d'évaluation domaniale, qui réalisent les estimations des biens, et le responsable régional de la politique immobilière de l'Etat (RRPIE), chargé de l'élaboration et du contrôle de la mise en œuvre de la stratégie immobilière de l'Etat au niveau régional, en appui du préfet de région.

Les agents du pôle de gestion domaniale sont associés, chaque fois que cela est nécessaire, aux réunions organisées, au plan local, avec les différents acteurs externes concernés par les dossiers qu'ils traitent (préfet, services utilisateurs, collectivités locales, etc.).

Ils sont également en relation avec de nombreux interlocuteurs privés (bailleurs, notaires, avocats, commercialisateurs, etc.).

II - Qualités souhaitées

- Connaissances avérées en matière de gestion immobilière et domaniale ;
- Connaissances en droit (droit civil notamment) ;
- Expérience professionnelle confirmée dans un service en charge de la gestion immobilière et domaniale ;
- Capacité à acquérir rapidement un haut niveau de technicité en matière de gestion immobilière et domaniale ;
- Solide capacité d'analyse et de jugement ;
- Réactivité ;
- Sens de l'organisation et rigueur ;
- Qualités relationnelles en interne et en externe. A l'occasion du traitement des dossiers qu'ils ont en charge, les agents des pôles de gestion domaniale sont en relation avec de nombreux interlocuteurs externes et des intervenants internes de haut niveau (représentants de l'Etat, élus locaux, etc.) ;
- Qualités rédactionnelles et d'expression orale ;
- Disponibilité.

POLE JURIDICTIONNEL JUDICIAIRE (Catégorie A)

I – Caractéristiques de l'emploi

Au niveau national, il existe deux pôles juridictionnel judiciaire situés à Paris et Aix-en-Provence.

Ces deux structures ont pour vocation de représenter l'État dans toutes les affaires juridictionnelles judiciaires de premier et de second degrés relevant des directions placées dans leur ressort territorial.

Ces deux structures sont notamment compétentes pour le contentieux lié aux droits d'enregistrement (droits de mutation à titre gratuit, donations et successions et droits de mutation à titre onéreux).

Les affaires juridictionnelles relevant du contentieux du recouvrement ne relèvent pas de leurs attributions.

Les rédacteurs sont chargés :
- d'analyser les jugements et les arrêts ;
- de rédiger les conclusions relatives aux instances juridictionnelles judiciaires d'assiette devant les tribunaux de grande instance et les cours d'appel ;
- d'assurer les liaisons avec les huissiers et les avocats ;
- d'informer les directions qui dépendent de la structure (par exemple sur les suites des instances ou sur les décisions prises sur ces instances (abandon ou poursuite).

II – Qualités souhaitées

La mission juridictionnelle judiciaire comporte des enjeux juridiques et fiscaux importants.

Elle est essentiellement caractérisée par des travaux de nature juridique faisant appel à différentes composantes du droit (dont notamment le droit civil, le droit commercial, le droit des assurances et naturellement le droit fiscal).

Par ailleurs, la mission s'exerçant dans le cadre du contentieux juridictionnel judiciaire, une connaissance approfondie des règles de procédure civile sera requise.

Les rédacteurs devront donc disposer d'une véritable appétence pour le domaine juridique.

Qualités requises :
- Goût pour le travail en équipe et la mutualisation ;
- Sens de l'organisation, respect des délais, rigueur ;
- Réelle motivation à l'analyse de dossiers juridiques ;
- Très bonnes qualités rédactionnelles ;
- Très bonne aptitude à l'analyse et à la synthèse juridique.
- Formation juridique et/ou connaissances juridiques approfondies ;
- Expérience en matière de fiscalité patrimoniale (succession, donations, etc).

HUISSIER (Catégorie A)

I – Caractéristiques de l'emploi

L'huissier procède aux poursuites nécessaires au recouvrement des créances publiques (impôts directs, amendes et condamnations pécuniaires, produits communaux,…).

- Accueil des redevables
- Signification, au domicile des débiteurs, des actes nécessaires au recouvrement des créances publiques
- Mise en œuvre de mesures conservatoires et d'actions de poursuite (saisies, vente de biens,...)
- Assistance juridique auprès des comptables de son ressort géographique
- Rédaction de comptes rendus des actions engagées destinés au comptable pour lequel il intervient.

II- Qualités souhaitées

Connaissances nécessaires :

- Droit fiscal, droit civil, droit commercial, droit pénal,…
- Procédures de recouvrement

Qualités requises

- Autonomie
- Adaptabilité
- Sens de la confidentialité
- Sens des responsabilités
- Sens du dialogue et capacité à gérer des conflits ou des situations sensibles
- Qualités d'écoute

Conditions particulières d'exercice

- Grande disponibilité (horaires irréguliers)
- Déplacements fréquents

EQUIPE DEPARTEMENTALE DE RENFORT (Catégorie B ou C)

I – Caractéristiques de l'emploi

Les membres de cette équipe constituent une force de remplacement dans les services permettant de combler une absence ou de faire face à un pic d'activité, mais aussi d'assurer un soutien technique et de mutualiser les bonnes pratiques.

L'équipe de renfort est rattachée hiérarchiquement et fonctionnellement à la division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service au sein du Pôle Pilotage et Ressources de la direction.

Un cadre est chargé d'encadrer l'équipe de renfort. Ce cadre n'est pas forcément dédié à cette seule mission.

Ce cadre est le relais entre les équipiers et le Pôle Pilotage et Ressources de la direction. Il est également en charge du suivi et de la valorisation des missions.

La compétence géographique des agents **rejoignant l'EDR** est **départementale.**

II – Qualités souhaitées

- Autonomie
- Forte réactivité
- Capacité à s'adapter rapidement à un nouveau contexte professionnel
- Capacité à s'intégrer dans une équipe
- Goût pour le travail en équipe et la mutualisation

Les fonctions d'équipier de renfort impliquent potentiellement des déplacements dans l'ensemble du département. Cela nécessite donc le recours à un moyen de transport individuel et implique la possession du permis de conduire et d'un véhicule.